

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 17 avril 2014

ELECTION DU PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
a procédé à l'élection du Président

Candidat : M. Patrick CASSANY

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	16
Nombre de suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

Résultat :

Patrick CASSANY a obtenu 46 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Patrick CASSANY a été proclamé Président de la CAGV et a été immédiatement installé.**

FIXATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de fixer au nombre de 12 les postes de Vice-Présidents.

ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

1 - a procédé à l'élection du 1^{er} Vice-Président

Candidat : Daniel DESPLAT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombres de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	12
Nombre de suffrages exprimés :	50
Majorité absolue :	26

Monsieur Daniel DESPLAT a obtenu 50 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Daniel DESPLAT** a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

2 - a procédé à l'élection du 2^{ème} Vice-Président

Candidats : Claire PASUT
Pierre-Jean PUDAL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	6
Nombre de suffrages exprimés :	56
Majorité absolue :	29

ont obtenu : Claire PASUT : 37 voix.
Pierre-Jean PUDAL : 19 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Claire PASUT** a été proclamée 2^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

3 - a procédé à l'élection du 3^{ème} Vice-Président

Candidat : Jacques LATOUR

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	14
Nombre de suffrages exprimés :	48
Majorité absolue :	25

Monsieur Jacques LATOUR a obtenu 48 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Jacques LATOUR** a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

4 - a procédé à l'élection du 4^{ème} Vice-Président

Candidat : Marie-Françoise BEGHIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	19
Nombre de suffrages exprimés :	43
Majorité absolue :	23

Madame Marie-Françoise BEGHIN a obtenu 43 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Marie-Françoise BEGHIN** a été proclamée 4^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

5 - a procédé à l'élection du 5^{ème} Vice-Président

Candidat : Yvon VENTADOUX

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	15
Nombre de suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	25

Monsieur Yvon VENTADOUX a obtenu 47 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Yvon VENTADOUX** a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

6 - a procédé à l'élection du 6^{ème} Vice-Président

Candidat : Karine LAFINESTRE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	15
Nombre de suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	25

Madame Karine LAFINESTRE a obtenu 47 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Karine LAFINESTRE** a été proclamée 6^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

7 - a procédé à l'élection du 7^{ème} Vice-Président Candidat : Pierre-Jean FOUGEYROLLAS

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	16
Nombre de suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

Monsieur Pierre-Jean FOUGEYROLLAS a obtenu 46 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Pierre-Jean FOUGEYROLLAS** a été proclamé 7^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

8 - a procédé à l'élection du 8^{ème} Vice-Président Candidat : Laurence LAMORLETTE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	16
Nombre de suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

Madame Laurence LAMORLETTE a obtenu 46 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Laurence LAMORLETTE** a été proclamé 8^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

9 - a procédé à l'élection du 9^{ème} Vice-Président Candidat : Michel VAN BOSSTRAETEN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	14
Nombre de suffrages exprimés :	48
Majorité absolue :	25

Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN a obtenu 48 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Michel VAN BOSSTRAETEN** a été proclamé 9^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

10 - a procédé à l'élection du 10^{ème} Vice-Président Candidat : Christian ROUSSEAU

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	15
Nombre de suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

Monsieur Christian ROUSSEAU a obtenu 47 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Christian ROUSSEAU** a été proclamé 10^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

11 - a procédé à l'élection du 11^{ème} Vice-Président Candidat : Guy VICTOR

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	13
Nombre de suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	26

Monsieur Guy VICTOR a obtenu 49 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Guy VICTOR** a été proclamé 11^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

12 - a procédé à l'élection du 12^{ème} Vice-Président Candidat : Michel MINGO

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne :	62
Bulletins blancs ou nuls :	12
Nombre de suffrages exprimés :	50
Majorité absolue :	26

Monsieur Michel MINGO a obtenu 50 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **Michel MINGO** a été proclamé 12^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

BUREAU COMMUNAUTAIRE : ELECTION DES MEMBRES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir procédé au vote,**

ELIT

à l'unanimité	Jean-Claude MAXANT
à l'unanimité	Benoît DUPUY
à l'unanimité	Jean-Pierre MERLE
à l'unanimité	Bernard AJON
à l'unanimité	Marie-Christine MOURGUES
à l'unanimité	Marie-Christine ALBINET
à l'unanimité	Béatrice DELLEA
à l'unanimité	Alain CAVALIE
à l'unanimité	Michel ASPERTI
à l'unanimité	Daniel BARRAU
à l'unanimité	José UNANUE
à l'unanimité	Marc TRANCHARD
à l'unanimité	Pierre-Jean PUDAL
à l'unanimité	Lionel FALCOZ
à l'unanimité	Alain BAYSSIE
à l'unanimité	Bruno TESTU
à l'unanimité	Denis CALLIGARIS

DIT en conséquence que le Bureau communautaire est constitué des membres suivants :

Le Président :	Patrick CASSANY
Les Vice-Présidents :	Daniel DESPLAT Claire PASUT Jacques LATOUR Marie-Françoise BEGHIN Yvon VENTADOUX

Karine LAFINESTRE
Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
Laurence LAMORLETTE
Michel VAN BOSSTRAETEN
Christian ROUSSEAU
Guy VICTOR
Michel MINGO

Jean-Claude MAXANT
Benoît DUPUY
Jean-Pierre MERLE
Bernard AJON
Marie-Christine MOURGUES
Marie-Christine ALBINET
Béatrice DELLEA
Alain CAVALIE
Michel ASPERTI
Daniel BARRAU
José UNANUE
Marc TRANCHARD
Pierre-Jean PUDAL
Lionel FALCOZ
Alain BAYSSIE
Bruno TESTU
Denis CALLIGARIS

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AYANT RECU UNE DELEGATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de fixer les indemnités mensuelles de fonction versées **au Président et aux Vice-Présidents** de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois de la façon suivante :

Le Président :

Patrick CASSANY 2 565,99 € (soit 67,50 % de l'indice brut 1015)

Les Vice-Présidents :

1^{er} : Daniel DESPLAT 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
2^{ème} : Claire PASUT 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
3^{ème} : Jacques LATOUR 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
4^{ème} : Marie-Françoise BEGHIN 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
5^{ème} : Yvon VENTADOUX 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
6^{ème} : Karine LAFINESTRE 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
7^{ème} : Pierre-Jean FOUGEYROLLAS 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
8^{ème} : Laurence LAMORLETTE 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
9^{ème} : Michel VAN BOSSTRAETEN 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
10^{ème} : Christian ROUSSEAU 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
11^{ème} : Guy VICTOR 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)
12^{ème} : Michel MINGO 741,29 € (soit 19,50 % de l'indice brut 1015)

DECIDE de fixer les indemnités mensuelles de fonction versées aux **Conseillers communautaires ayant reçu une délégation** de la part du Président de la façon suivante :

Jean-Claude MAXANT	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Benoît DUPUY	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Jean-Pierre MERLE	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Bernard AJON	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Marie-Christine MOURGUES	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Marie-Christine ALBINET	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Béatrice DELLEA	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Alain CAVALIE	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Michel ASPERTI	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Daniel BARRAU	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
José UNANUE	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)
Marc TRANCHARD	228,09 € (soit 6 % de l'indice brut 1015)

DIT QUE ces indemnités seront indexées sur la valeur du point de la Fonction Publique Territoriale,

DECIDE d'inscrire annuellement, au Budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois, les sommes nécessaires au versement de ces indemnités.

DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de déléguer à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, les attributions énoncées ci-dessous ; il s'agit :

1. d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires
2. de fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté qui n'ont pas un caractère fiscal *dont le produit annuel n'excède pas par type de droit la somme de 20 000 €*
3. de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes :
 - a. *les emprunts pourront être à court, moyen ou long terme, libellés en euro ou en devise avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (variable ou révisable) à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière ;*
 - b. *le contrat de prêt pourra prévoir des droits de tirage échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la faculté de modifier la devise, la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement*

- c. *Monsieur le Président pourra à son initiative exercer les conditions prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.*
 - d. *Monsieur le Président pourra procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices*
4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
 6. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
 7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
 8. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
 9. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
 10. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
 11. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
 12. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
 13. d'exercer, au nom de la Communauté, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil communautaire
 14. d'intenter au nom de la Communauté toutes actions en justice, y compris en référé, ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, dans les procédures suivantes :
 - *toutes les affaires civiles ou administratives où la responsabilité de la CAGV pourrait être engagée*
 - *toutes les affaires relatives au droit des sols et à l'occupation de sols*
 - *toutes les affaires relatives à la gestion du domaine privé communautaire*
 15. d'autoriser Monsieur le Président à se constituer partie civile au nom de la CAGV devant les juridictions pénales, à avoir recours à un avocat et à engager les frais afférents
 16. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite *de 20 000 € par sinistre*
 17. de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Communauté préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

18. de signer la convention prévue par le 4^{ème} alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
19. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant *maximum de 500 000 €*
20. d'exercer, au nom de la Communauté, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code *dans la limite d'un prix d'acquisition de 300 000 € maximum,*
21. d'exercer, au nom de la Communauté, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE DIRECTION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE comme membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuveois, les conseillers communautaires titulaires et suppléants suivants :

Titulaires

1. Patrick CASSANY
2. Bertrand PLANTE
3. Michel MINGO
4. Daniel DESPLAT
5. Alain BAYSSIE
6. Bruno TESTU
7. Michel VAN BOSSTRAETEN
8. Pierre CHAUVEL
9. Guy VICTOR
10. Jean-Claude MAXANT
11. Lionel FALCOZ
12. Christian ROUSSEAU
13. Denis CALLIGARIS
14. Marie-Christine MOURGUES
15. Bernard AJON
16. Matthieu FAVRE-FELIX
17. Alain CAVALIE
18. Jean-Pierre MERLE
19. Marthe GEOFFROY
20. Benoît DUPUY

Suppléants

1. Jacques LATOUR
2. Jean GRANADOS
3. Marie-Laure DESGUE
4. Xavier GALINO
5. Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
6. Jean-Marie LAFOSSE
7. Sandrine MANZOCCO
8. José UNANUE
9. Eliette SIMONNEAU
10. Frédéric LADRECH
11. Emilie FALCONNIER
12. Nathalie JARRET
13. Karine LAFINESTRE
14. Claire PASUT
15. Géraldine RICHARD
16. Marie-Françoise BEGHIN
17. Etienne BOUSQUET-CASSAGNE
18. Jérôme GONZATO
19. Michel ASPERTI
20. Chantal LHEZ-BOUSQUET

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ELECTION DES MEMBRES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

PREND ACTE que Patrick CASSANY est Président de la Commission d'Appel d'Offres,

à l'unanimité,

ELIT Monsieur Daniel DESPLAT en qualité de représentant du Président,

par 53 voix POUR et 9 bulletins blancs,

ELIT

1. Daniel BARRAU
2. Michel MINGO
3. Michel ASPERTI
4. Guy VICTOR
5. Denis CALLIGARIS

en qualité de membres titulaires de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

ELIT

1. Frédéric LADRECH
2. Jean-Pierre MERLE
3. Georges DENYS
4. Bruno TESTU
5. Denis CALVET

en qualité de membres suppléants de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES : DESIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE la création de 8 commissions permanentes dénommées :

1. **Ressources et Administration Générale**
2. **Aménagement du Territoire**
3. **Développement économique**
4. **Développement durable**
5. **Culture et Sport**
6. **Technique**
7. **Nouvelles solidarités**
8. **Transports/Mobilité**

ARRETE la composition de ces commissions ainsi qu'il suit :

Monsieur le Président de la Communauté est Président de droit de toutes les commissions.

1. Ressources et Administration Générale

Jacques LATOUR, Michel MINGO, Daniel DESPLAT, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Gilles GROSJEAN, Pierre CHAUVEL, Jean-Marie LAFOSSE, Jean-Claude MAXANT, Lionel FALCOZ, Christian ROUSSEAU, Denis CALLIGARIS, Yvon VENTADOUX, Jean GRANADOS, Karine LAFINESTRE, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Claire PASUT, Marthe GEOFFROY, Nathalie JARRET, Denis CALVET, Marie-Françoise BEGHIN, Etienne BOUSQUET-CASSAGNE

2. Aménagement du Territoire

Bertrand PLANTE, Alain DE VOS, Daniel DESPLAT, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Guy VICTOR, Jean-Claude MAXANT, Christian ROUSSEAU, Denis CALLIGARIS, Marie-Christine MOURGUES, Bernard AJON, Matthieu FAVRE-FELIX, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Pierre-Jean PUDAL, Séverine BESSON, Jacques BORDERIE, Chantal LHEZ-BOUSQUET, Laurence LAMORLETTE, Marie-Christine ALBINET, Etienne BOUSQUET-CASSAGNE

3. Développement économique

Jacques LATOUR, Josiane BOTTEGA, Daniel DESPLAT, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre CHAUVEL, Jean-Marie LAFOSSE, Jean-Claude MAXANT, Christian ROUSSEAU, Denis CALLIGARIS, Yvon VENTADOUX, Jean-Luc GALINO, Bernard AJON, Karine LAFINESTRE, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Séverine BESSON, Jacques BORDERIE, Frédéric LADRECH, Denis CALVET, Benoît DUPUY, Etienne BOUSQUET-CASSAGNE

4. Développement durable

Jacques LATOUR, Alain DE VOS, Marie-Laure DESGUE, Xavier GALINO, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Guy VICTOR, Sandrine MANZOCCO, Eliette SIMONNEAU, Denis CALLIGARIS, Yvon VENTADOUX, Jean-Luc GALINO, Jean GRANADOS, Matthieu FAVRE-FELIX, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, André FORGET, Marc TRANCHARD, Emilie FALCONNIER, Annie LACOUÉ, Géraldine RICHARD

5. Culture et Sport

Bertrand PLANTE, Josiane BOTTEGA, Marie-Laure DESGUE, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Gilles GROSJEAN, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Guy VICTOR, Sandrine MANZOCCO, Sylvie PUYAU, Eliette SIMONNEAU, Denis CALLIGARIS, Marie-Christine MOURGUES, Jean-Luc GALINO,

Bernard AJON, Matthieu FAVRE-FELIX, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, André FORGET, Marthe GEOFFROY, Laurence LAMORLETTE, Marie-Christine ALBINET, Béatrice DELLEA

6. Technique

Bertrand PLANTE, Michel MINGO, Daniel DESPLAT, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Gilles GROSJEAN, Pierre CHAUVEL, Jean-Marie LAFOSSE, Jean-Claude MAXANT, Christian ROUSSEAU, Denis CALLIGARIS, Daniel BARRAU, Jean GRANADOS, Matthieu FAVRE-FELIX, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Jacques BORDERIE, Pierre-Jean PUDAL, Nathalie JARRET, Michel ASPERTI, Benoît DUPUY, Chantal LHEZ-BOUSQUET, Jérôme GONZATO

7. Nouvelles solidarités

Bertrand PLANTE, Maggy SERCAN, Marie-Laure DESGUE, Xavier GALINOU, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Guy VICTOR, Sandrine MANZOCCO, Lionel FALCOZ, Christian ROUSSEAU, Denis CALLIGARIS, Daniel BARRAU, Bernard AJON, Karine LAFINESTRE, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Nathalie JARRET, Marie-Françoise BEGHIN, José UNANUE, Laurence LAMORLETTE, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

8. Transports/Mobilité

Jacques LATOUR, Maggy SERCAN, Daniel DESPLAT, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Gilles GROSJEAN, Pierre CHAUVEL, Guy VICTOR, Sandrine MANZOCCO, Eliette SIMONNEAU, Denis CALLIGARIS, Daniel BARRAU, Jean GRANADOS, Karine LAFINESTRE, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Pierre-Jean PUDAL, Michel ASPERTI, Marc TRANCHARD, Chantal LHEZ-BOUSQUET, Géraldine RICHARD, Jérôme GONZATO, Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

DIT QUE le règlement intérieur de la CAGV intégrera la création de ces commissions.

Affiché le 23 avril 2014

Le Président
Patrick CASSANY